



RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Samedi 27 juin 2026 à 9h, en visio-conférence

COMPTE-RENDU

AVERTISSEMENT

Cette réunion devait avoir lieu en présentiel à Bram (11). En raison de la canicule, elle a lieu en visio-conférence.

PARTICIPATION

6 membres du Comité Directeur sont **présents** :

Hervé Aribaud, Christian Arnold, Michel Fontayne, Philippe Géraud, José-Marie Lopez-Cuesta, Raymond Serres.

8 membres du Comité Directeur sont **absents** :

Richard Benet, Olivier Duche, Danièle Fabre, Antoine Garcia, Frédérique Gauthier, Guillaume Lerosier, Anne-Marie Ruffié, Francis Valadier.

Le président déplore les **trop nombreuses absences** à cette réunion du **Comité Directeur** !

1 - COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Le président, Michel Fontayne, ouvre la séance en remerciant les membres présents.

Il fait état du webinaire, tenu le mercredi 6 mai 2026 à 18h, sur l'**application FFVÉLO+**. Cette application présente, notamment, l'intérêt d'une validation immédiate d'un site BCN/BPF.

Michel a participé au **50^{ième} anniversaire du CODEP32**, le samedi 13 juin 2026, à Pavie.

2 - LES EFFECTIFS, À DATE

Depuis plusieurs semaines, la **trajectoire** des effectifs du COREG **s'écarter favorablement de celle de l'année dernière**. À date, le nombre de licenciés est **supérieur de 75 unités** à 2025.

À date, les CODEP 12 et 34 confirment l'avance observée depuis mi-février.

On dénombre 7 nouveaux clubs et 11 clubs ne se sont pas (encore) ré-affiliés.

On compte **11 Pass'vélo** en Occitanie.

À la suite de l'étude présentée en avril (voir le compte-rendu de réunion) Michel a contacté 56 licenciés qui avaient quitté la fédération au bout d'1 an pour essayer de **connaître les raisons de ces non renouvellements** de licence.

52 personnes n'ont pas daigné répondre. On peut en déduire qu'elles ne n'étaient pas intéressées par notre fédération et ses activités.

3 - LES MANIFESTATIONS (PASSÉES et À VENIR)

Journée Albert Bures, le dimanche 8 mars à Lavelanet (09) : **161** participants, trophée remis à André VILLANOVA,

Concentration Vélocio, au col de Pierre Plantée (34) : **200** participants,

Concentration du pic de Nore (11/81), le dimanche 31 mai : près de **100** participants.

Le Comité Directeur remercie les clubs et les CODEP organisateurs.

Cyclo-montagnarde "Grand Tétrás d'Occitanie", les samedi 4 et dimanche 5 juillet, au départ de Saint Bertrand de Comminges (31) :

- Une vingtaine de licenciés des 5 clubs organisateurs ont reconnu intégralement le parcours de la cyclo-montagnarde ;
- 127 inscrits à ce jour.

Philippe fait observer une **baisse quasi-générale de la fréquentation à ces manifestations** ; seule la cyclo-montagnarde des volcans d'Auvergne a attiré 800 participants.

Le manque de communication externe de la fédération et le format de cet évènement sont, peut-être, des éléments d'explication de la situation.

Le cahier des charges de ces manifestations vient d'être réévalué.

Concentration du Mas de la Barque (30/48), le dimanche 30 août : format inchangé.

Voyage itinérant féminin, les samedi 26 et dimanche 27 septembre, dans le Tarn-et-Garonne :

- 75 inscriptions à ce jour.

4 - LE CHALLENGE D'OCCITANIE, LE RAID ET LES BOUCLES

Challenge d'Occitanie : relancé cette année ; voir en fin d'année,

Raid d'Occitanie : 19 inscriptions ; 2 groupes l'ont réalisé en juin,

Boucles d'Occitanie : 4 inscriptions.

5 - LES CAHIERS DES CHARGES

Les principales observations formulées sur les documents mis à disposition sont les suivantes :

Voyage itinérant féminin :

- Prendre en compte les remarques de la commission féminine (*à venir*)
- Ne pas réserver l'assistance technique aux VAE mais aux problèmes ou incidents "importants"
- Mentionner qu'il est organisé alternativement dans chacune des 2 ex-régions
- Ouvrir la manifestation aux non licenciées ? Sous réserve de souscrire au Pass'vélo ?

Ce cahier des charges sera adressé aux présidents de CODEP et validé lors de la réunion d'octobre, en leur présence.

Assemblée générale (du COREG) :

- Mentionner les pratiques de développement durable

Ce cahier des charges sera adressé aux présidents de CODEP et validé lors de la réunion d'octobre, en leur présence.

Plan de développement régional 2025/2028 :

- Supprimer "en excluant toute publicité excessive"
- Ajouter Maxi-Vertes et Gravel
- Encourager le covoiturage

Le Comité Directeur valide et adopte le plan de développement régional 2025/2028.

6 - LES DEMANDES DE SUBVENTION ANS

12 clubs d'Occitanie ont déposé un dossier : 9 de l'Hérault, 1 de l'Ariège, 1 de l'Aude et 1 de la Haute-Garonne.

La commission régionale a délivré **10 avis favorables** et 2 avis moins favorables.

Rappelons que **la décision appartient à l'ANS** (et, dans les faits, à la commission nationale de la fédération).

7 - BUDGET - FINANCES

À date, les **principales charges** sont, dans l'ordre : l'Assemblée Générale du COREG, les frais de fonctionnement, les jeunes, la cyclo-montagnarde, les féminines et la formation.

Les **principaux produits** sont les ristournes de la fédération sur les licences.

À date, la trésorerie du COREG est de **78729€**.

8 - PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Considérations générales

La prochaine **assemblée générale** du COREG Occitanie aura lieu le **samedi 30 janvier 2027 à Fabrègues** (34).

Comme les années précédentes, il est retenu un **vote électronique**, confié à la société **Eurovote**. Ce vote concerne l'approbation des textes statutaires et l'appel à candidatures.

2 postes au Comité Directeur sont **vacants** dont **1 réservé à une féminine**. Les **2 postes de censeurs aux comptes** sont également **à pourvoir**, le mandat des titulaires arrivant à échéance.

Le Comité Directeur décide de lancer un appel à candidatures pour pourvoir ces 4 postes.

Rétroplanning

En application du règlement intérieur (article 12) "pour un vote par correspondance ou un vote électronique, l'**appel à candidatures** doit être envoyé **au moins 60 jours avant l'assemblée générale** et les déclarations de candidature doivent être reçues 45 jours avant l'AG".

En application du règlement intérieur (article 3) "**l'assemblée générale est convoquée 30 jours au moins à l'avance**". Cette convocation doit comporter tous les rapports statutaires.

En résumé, le rétroplanning est le suivant (**dates au plus tard** - lire de bas en haut) :

Samedi 30 janvier 2027 : Assemblée Générale (à Fabrègues - 34)

Vendredi 29 janvier 2027 : "répétition" à Fabrègues- *voir avec les organisateurs*

Samedi 12 décembre 2026 : réception des déclarations de candidature

Lundi 30 novembre : envoi de la convocation (et des différents rapports)

Lundi 30 novembre : préparation du vote

Samedi 21 novembre : appel à candidatures

Entre le 15 et le 30 novembre : dernière réunion de préparation, si nécessaire

Mercredi 11 novembre : remise des contributions de chaque commission aux rapports statutaires

9 - LES MANIFESTATIONS 2027

Journée Albert Bures, le dimanche 14 mars : *il est demandé au **CODEP 65** ou au **CODEP 31** de prendre en charge cette manifestation* (CRR d'avril) (*) ;

Concentration Vélocio, au col de Pierre Plantée (34) le dimanche 2 mai ;

Cyclo-montagnarde "Grand Tétrás des Pyrénées", les samedi 10 et dimanche 11 juillet, à Bagnères de Bigorre (65) ;

Concentration du Mas de la Barque (30/48), le dimanche 29 août ;

Voyage itinérant féminin, les samedi 25 et dimanche 26 septembre, dans le Lot (CRR d'avril) (*) ;

Appel des Pyrénées, le dimanche 10 octobre, dans les Hautes Pyrénées ;

Assemblée Générale 2027 du COREG : *définir la date (janv/fev 2028) et le lieu lors de la réunion d'octobre, en présence des présidents de CODEP.*

(*) Michel voit avec les intéressés s'il est encore possible qu'un CODEP de l'ex Languedoc-Roussillon organise le VIF et que le Lot organise la journée Albert Bures ?

Par ailleurs :

*1 - les **présidents de CODEP** proposeront la manifestation qu'ils souhaitent mettre en avant en 2027, lors de la réunion d'octobre ;*

*2 - il sera proposé aux **présidents de CODEP** d'adopter un format commun de calendrier en 2027 ; ceci permettra une lecture et la réalisation de statistiques facilitées.*

10 - LE TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

Commision formation

La fédération fait évoluer fortement le système de formation, avec une mise en œuvre dès 2027.

José présente les principales évolutions ; on note en particulier :

- la **disparition** de la formation "**animateur club**",
- l'**inaccessibilité** du site d'inscription aux formations **à partir de septembre 2026** (nécessité de les créer avant cette date),
- la fin de la gratuité de la formation !

Le Comité Directeur prend acte de ces évolutions, avec réserve.

10 licenciés sont **pré-inscrits au stage "moniteur"** qui aura lieu en octobre : 6 du Lot, 3 du Gard et 1 de l'Ariège.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la réunion à 11h30.

Fait à Castres, le 29 juin 2026,

Le secrétaire,



Raymond Serres

Diffusion : membres du COREG (14) + présidents de CODEP (13)